

# COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

## Jeudi 6 avril 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le jeudi 6 avril, le Conseil Municipal de SALAGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRET Daniel.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 31 mars 2023

Présents : **BARRET** Daniel, **LAVOREL** Virginie, **PARADIS** Stéphane, **BENAIM** Fadiene, **SKUP** Pascal, **DUFAT** Cécile, **LUNARDI** Charlotte, **LUNARDI** Benjamin, **GONIN** Martine, **GENEST** Kathia, **RIOUX** Marjorie, **NUGUET** Frédéric, **LINIGER** Benoît

Excusés : **GRENIER** Michelle, **SAURA** Cyril

Pouvoirs :

**GRENIER** Michelle à **BENAIM** Fadiene

**SAURA** Cyril à **PARADIS** Stéphane

Secrétaire : **DUFAT** Cécile.

Ouverture de la séance à 19 h01

**Approbation du compte-rendu de la séance du 27 mars 2023 à l'unanimité.**

### 1/ DELIBERATIONS

#### TE 38 : TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE ET SUR RESEAU DE TELECOMMUNICATIONS

Le TE38 demande au conseil municipal de prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage, d'engager le montant de la contribution au budget de la commune. Au vu du montant important, Frédéric Nuguet propose d'affecter ce montant à d'autres engagements en faveur de la transition énergétique. Selon Pascal Skup, ce vote n'engage pas la commune à participer à ces travaux et se laisse la possibilité de changer de voie. En revanche, il s'agit surtout de permettre l'étude de l'enfouissement reportée à 2024.

**Pour : 12**

**Contre :**

**Abstention : 3**

#### DESIGNATION DES DELEGUES AU TE38 (Territoire Energie Isère)

À la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner un délégué titulaire et un suppléant de la commune au TE38.

Les candidats sont :

Titulaire : Pascal SKUP

Suppléant : Daniel BARRET

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

# COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

**Jeudi 6 avril 2023**

## DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SEPECC (Syndicat des Eaux de la Plaine et des Collines du Catelan)

À la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner un délégué titulaire et un suppléant de la commune au SEPECC.

Les candidats sont :

Titulaire : Daniel BARRET

Suppléant : Pascal SKUP

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SYCLUM (Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères)

À la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner un délégué titulaire et un suppléant de la commune au SYCLUM.

Les candidats sont :

Titulaire : Cyril SAURA

Suppléante : Cécile DUFAT

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## REGLEMENT INTERIEUR DES SALLES COMMUNALES

Un nouveau règlement intérieur concernant toutes les salles communales a été établi. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de le valider.

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 1**

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Virginie LAVOREL, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, s'est fait présenter le compte administratif et les décisions modificatives de l'exercice considéré. Il est demandé de donner acte et d'arrêter les résultats définitifs, hors de la présence du Maire, Daniel BARRET.

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR 2022

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif 2022 qui fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement : excédent 314 719.32 €

Section d'investissement : excédent 38 157.37€

Monsieur le Maire demande d'approuver l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

# COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

**Jeudi 6 avril 2023**

Virement à la section d'investissement : 214 719.32€

Reporté en fonctionnement : 100 000€

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

La 1<sup>ère</sup> adjointe, Virginie Lavorel, donne lecture, chapitre par chapitre, des dépenses et recettes prévues au budget primitif 2023 pour la commune qui s'équilibre comme suit :

Recettes et dépenses de fonctionnement : 980 032.00 €

Recettes et dépenses d'investissement : 755 605.50 €

Le maire demande l'approbation du Conseil Municipal

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## TAUX D'IMPOSITION 2023

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition pour 2022 et rappelle la décision de ne pas augmenter les taux pour 2023.

Il demande au Conseil Municipal de décider de ne pas augmenter les taux.

Taxe foncière bâti :

34,30 %

Produit attendu : 390 334 €

Taxe foncière non bâti :

55,60 %

Produit attendu : 13 066 €

Taxe d'habitation (résidences secondaires) :

8,77 %

Produit attendu : 3 756 €

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## 2/ QUESTIONS DIVERSES

- Bacs jaunes : La distribution se fera les 25, 26 & 27 avril prochain au foyer communal
- Chemin de la Creuse Le glissement de terrain sur le haut du chemin de la Creuse a été vérifié par Alp'étude qui valide la sécurité au niveau de la route. Un document écrit sera demandé pour être tranquille.
- Antenne chemin du Stade : *Marjorie Rioux* demande où en est l'avancement du dossier de l'antenne. Depuis le refus du permis, personne ne s'est manifesté.
- Famille Michoud : La famille Michoud prévoit de faire intervenir une entreprise pour effectuer un nettoyage de ses bois sur la commune. Par ailleurs, la grange située aux fermes sera prochainement détruite, en réponse à l'arrêté de péril.
- Jardins partagés : 7 demandes ont été enregistrées à la mairie pour les jardins partagés. Une cabane pour ranger les outils sera installée, ainsi qu'une table. La clôture sera terminée dès que nous recevrons le matériel manquant. Une réflexion sera menée avec le Syclum pour trouver une solution intéressante de compostage. Par ailleurs, les CMJ ont une parcelle attribuée qui leur permettra de cultiver quelques légumes qu'ils proposeront dans le cadre d'un marché solidaire avec dons pour leur permettre de mettre en place quelques projets. Huit bacs potagers ont également été installés à l'école pour un projet avec les maternelles.
- Restauration collective : L'appel d'offres a désigné l'entreprise Guillaud.

Séance levée à 20h15